

# Le service des Travaux contraint de déménager

**DURBUY**  
Conseil communal

Le service des Travaux va émigrer vers le zoning de Barvaux. Si le dossier n'en est qu'à ses débuts, le principe est, lui, bien acquis.

Les mots sont de l'échevin Freddy Paquet : « C'est une nouvelle route que la Commune va prendre. »

Il évoque, par-là, la délocalisation du service des Travaux. Il le rappelle, l'actuel bâtiment de l'ancienne laiterie de Tohogne a fait l'objet d'une expertise pour sa mise aux normes sanitaires.

Le rapport, reçu fin décembre

« n'est pas du tout favorable. Il est toujours possible de le mettre aux normes mais ça restera toujours un vieux bâtiment », enchaîne l'échevin Freddy Paquet. Il précise que le nouveau hall se situera dans le zoning de Barvaux. Attention, le projet, précise le mandataire, en est toujours « à ses balbutiements ».

Affirmant que si c'est là « la voix de la sagesse », le coût sera important. Éric Jurdant (min - Écolo) se félicite de l'option prise et y voit « le respect des ouvriers communaux ».

Josy Marot (maj.) insiste, lui, pour que l'on plaide auprès d'Idélux pour qu'une seconde voirie entrée/sortie soit construite dans ce zo-



GOOGLE STREET VIEW

D'ici quelques années, le service des Travaux quittera ses locaux de l'ancienne laiterie de Tohogne pour déménager sur le zoning de Barvaux.

ning. « On écrira officiellement », répond le bourgmestre Philippe Bontemps.

## Le club de football de Heyd déménage près de l'école communale

Autre déménagement, celui des installations du club de foot de Heyd, victimes des ré-

centes inondations.

Le point était déjà venu sur la table du conseil, en urgence, suite à la visite du ministre Jean-Luc Crucke.

L'échevin des Infrastructures sportives, Fabrice Sarlet, explique que les nouvelles installations prendront place près de l'école communale d'Heyd : « Il n'y a rien à cet endroit actuellement. Il y aura pas mal de travaux de déblais, remblais et terrassement. Il faudra aussi construire les infrastructures ».

Il ajoute que le budget serait de l'ordre de 1 500 000 à 2 millions d'€. En outre, des synergies pourront être établies avec l'école. Une possibilité saluée par tous les groupes du conseil. « Quid des anciens bâtiments ? », s'interroge Fabrice Olivier (min.). Réponse de l'échevin : « On n'a pas encore réfléchi à l'affectation à cet endroit mais les entraînements y seraient possibles, le terrain étant qualitatif ».

Toujours dans le domaine des infrastructures sportives,

on est revenu sur le dossier des travaux à la piscine. Quelques surprises et malfaçons ont été mises au jour et ont failli interrompre le chantier : « Notre avocat, un expert sont descendus sur les lieux et ont un dossier photographique est constitué », précise l'échevin Fabrice Sarlet. Ce dernier affiche une prudence de Sioux en évoquant une réouverture des lieux en septembre.

## Un permis unique nécessaire pour le « roller coaster »

Notons qu'en fin de séance, suite à une interpellation de Laurence Le Bussy (min - Commune Passion) il a été précisé que, dans le cadre du projet de « roller coaster » du parc Durbuy Adventure Valley, un permis unique était nécessaire – et non un permis d'urbanisme comme demandé initialement – ce qui implique la réalisation, si le promoteur poursuit son projet, d'une étude d'incidences.

JEAN-MICHEL BODELET

## Motion pour le personnel soignant

Faire part d'inquiétudes aux gouvernements fédéral et wallon face à la situation de pénurie du personnel soignant dans les institutions de soins du pays, leur transmettre une liste de recommandations pour améliorer l'attractivité du métier d'infirmière et plaider pour la mise en place de mesures structurelles. Tels sont les axes d'une motion votée en faveur du personnel soignant, ce lundi au conseil.

Le bourgmestre Philippe Bontemps avançant qu'il s'agit d'une motion « apolitique » et qui ne concerne pas uniquement l'intercommunale Vivalia mais bien l'ensemble du pays. Éric Jurdant (min-Écolo) annonce d'emblée qu'il s'abstiendra. Il motive sa décision :

« Écolo plaide depuis de nombreuses années au CA de Vivalia et au conseil provincial pour qu'une réflexion de fond soit faite sur le bien-être au travail au sein de Vivalia. Les engagements sont une première réponse mais le bien-être est plus large. Malgré les audits, les consultations, trop peu de mesures pour le bien-être ont abouti à Vivalia. Je suis d'accord qu'il faut avancer sur des mesures structurelles mais la motion apporte peu de chose sur le débat en cours. »

Jean-Marie Carrier (min.-Commune Passion) ne partage pas du tout ce point de vue, y voyant « une motion qui a tout son sens ».

Le mayor précise, lui, que si le personnel est là, avec un cadre complet, c'est « une première réponse au bien-être. » J.-M.B.